

Hauts-de-France, Nord  
Bavinchove  
9 place de l' église

## École primaire de Bavinchove

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA59005921  
Date de l'enquête initiale : 2025  
Date(s) de rédaction : 2025  
Cadre de l'étude : inventaire topographique canton de Cassel  
Degré d'étude : étudié

### Désignation

Dénomination : école  
Genre du destinataire : de garçons  
Appellation : École primaire du Val de la Peene  
Destinations successives : école primaire

### Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village  
Références cadastrales : 2025, A, 1276, 1277

### Historique

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la commune de Bavinchove engage une profonde réorganisation de ses équipements scolaires. Les bâtiments existants se révèlent particulièrement humides et dégradés ; l'ancienne école est jugée insalubre et le logement de l'instituteur presque inhabitable. Dans ce contexte, le conseil municipal décide de reconstruire progressivement les établissements sur leur emplacement actuel, en inscrivant l'opération dans le cadre des politiques départementales d'amélioration de l'enseignement public.

En 1908, un premier projet concerne la construction d'une classe enfantine assortie d'un logement pour l'adjointe. L'adjudication est annoncée par affiche officielle datée de 1908. Les plans sont dressés le 3 avril 1908 par Hainez, architecte départemental : un plan de situation et du rez-de-chaussée, un plan de l'étage, ainsi qu'une façade et coupe (ill.). Ces documents, conservés aux Archives départementales du Nord (AD Nord : 2 O 54/30), témoignent d'une architecture scolaire fonctionnelle, rationnelle dans sa distribution, distinguant nettement les espaces pédagogiques et domestiques.

En 1912, à la suite de l'adjudication engagée en 1908, le projet de classe enfantine est repris et intégré au sein de l'école des filles. Le coût s'élève à 8277 francs. La conduite et la réception des travaux sont confiées à A. Walare, architecte agréé demeurant 73 rue du Port à Lille. Le chantier est attribué à Bouve, entrepreneur à La Motte-au-Bois (Nord). La réception n'intervient toutefois qu'en 1926, signe d'un chantier inscrit dans la durée en raison de la guerre qui débute en 1914. Les matériaux employés illustrent le soin apporté à la construction : briques du pays pour la maçonnerie, briques silico-calcaires pour l'ornementation des façades, pavage en briques posées à plat et en briques de champ vitrifiées, carrelage en carreaux de Beauvais, pierre de Soignies pour les éléments structurels et décoratifs, escalier en orme, couverture en tuile. Parallèlement, la municipalité décide en 1912 la reconstruction complète de l'école de garçons. L'ancienne école, jugée trop humide et en mauvais état, ne répond plus aux exigences d'hygiène ; le logement de l'instituteur est déclaré à peu près inhabitable. Le conseil municipal arrête le principe d'un groupe scolaire neuf sur l'emplacement actuel. Le coût global du projet atteint 28 419 francs, avec un concours budgétaire de l'État et du Département. La maîtrise d'œuvre est confiée à nouveau à A. Walare, architecte à Lille, tandis que l'adjudication est remportée par Vaesken Jérôme, entrepreneur à Bavinchove.

Le dossier conservé aux Archives départementales du Nord (AD Nord : 2 O 54/32) est particulièrement complet et comprend l'affiche d'adjudication ainsi que plusieurs plans dressés en octobre 1912 par A. Walare : les coupes, la façade

aquarellée, le plan du sous-sol, le plan du rez-de-chaussée et le plan des étages. Il est indiqué sur le plan la localisation, à gauche, de la mairie, puis vers la droite : la maison de l'instituteur, la classe, le bûcher. La cour de l'école et de l'instituteur sont toutes deux closes.

La construction met en œuvre des techniques et matériaux modernes pour l'époque. La maçonnerie est réalisée en briques cuites au four Hoffmann, combinant briques pleines et briques creuses. Les voûtes sont exécutées en aggloméré de scories et ciment, les murs et voûtes reçoivent un enduit ciment. Les trottoirs sont en brique de champ, les planchers en parquet de pitchpin posé sur bitume, les sols alternent dallage en ciment et gravier et carrelage en carreaux de céramique. Les seuils et appuis sont en pierre de Soignies. La charpente est en sapin rouge et la couverture en pannes mécaniques de Wahagnies, premier choix, avec wambergue de deux pannes de largeur. Le programme intègre également une citerne d'eau de pluie et un puits, traduisant l'attention portée à l'approvisionnement en eau et aux conditions sanitaires.

Les travaux ne sont pas achevés en 1914, le contexte de guerre interrompant le chantier. Celui-ci ne reprend qu'en 1921. L'école ouvre néanmoins entre janvier et mars 1923, alors que subsistent encore des difficultés, notamment des malfaçons signalées dans la maison de l'instituteur. Entre 1920 et 1928, le dossier administratif s'enrichit de devis, décomptes, procès-verbaux d'arbitrage et procès-verbaux de réception définitive, conservés aux Archives départementales du Nord (AD Nord : 2 O 54/33). Le groupe scolaire est définitivement achevé en mai 1927.

Ainsi, l'actuelle école primaire de Bavinchove résulte d'un long processus engagé avant la Première Guerre mondiale, interrompu puis repris dans l'entre-deux-guerres.

Aujourd'hui le bâtiment accueille l'école primaire mixte de Bavinchove.

Période(s) principale(s) : 1er quart 20e siècle ( )

Dates : 1927 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Léonce Hainez, Jules Bouve, A. Walare (architecte départemental, attribution par source)

## Description

L'école primaire de Bavinchove présente un ensemble cohérent, conçu et réalisé en une seule campagne de construction. Le module principal, correspondant au logement et aux fonctions administratives, s'élève sur deux niveaux et s'organise en façade autour de deux travées. Cette composition resserrée lui confère une forte présence verticale. Il est couvert d'une toiture à quatre pans en tuile mécanique rouge avec une souche de cheminée marquant l'ancienne habitation de l'instituteur. La maçonnerie est réalisée en brique rouge, animée de bandeaux et d'encadrements en brique claire. Les ouvertures sont couvertes d'arcs segmentaires soulignés par un jeu alterné de briques, créant un décor sobre mais soigné.

Dans le prolongement direct du module principal se développe le volume des classes, de plain-pied. Ce corps adopte une toiture à trois pans, formant un ensemble allongé et plus bas, destiné à accueillir les salles d'enseignement. La façade est rythmée par de larges fenêtres en arc segmentaire, assurant un éclairage naturel abondant conformément aux principes

hygiénistes qui président à la conception des écoles au début du XX<sup>e</sup> siècle. L'unité des matériaux, des modénatures et du traitement des arcs confirme l'unicité de la campagne de construction.

L'ensemble est complété, dans son organisation d'origine, par des volumes latéraux intégrés au projet initial : à droite, une partie aujourd'hui marquée par un appentis, et à gauche, un bâtiment couvert d'une toiture à deux pans. Ces volumes, bien qu'adaptés aux usages actuels, participent de la composition générale et reprennent le vocabulaire architectural commun, notamment l'usage de la brique rouge et des encadrements en brique claire.

## Éléments descriptifs

Matériau(x) de couverture : tuile mécanique

Plan : plan rectangulaire régulier

Étage(s) ou vaisseau(x) : rez-de-chaussée, 1 étage carré

Type(s) de couverture : toit à deux pans de plan massé, pignon découvert ; toit à plusieurs pans

## Statut, intérêt et protection

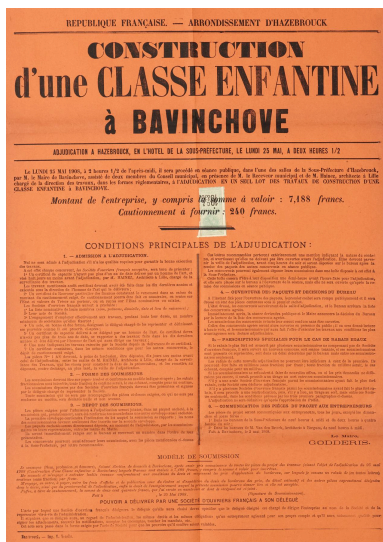
Statut de la propriété : propriété de la commune

## Références documentaires

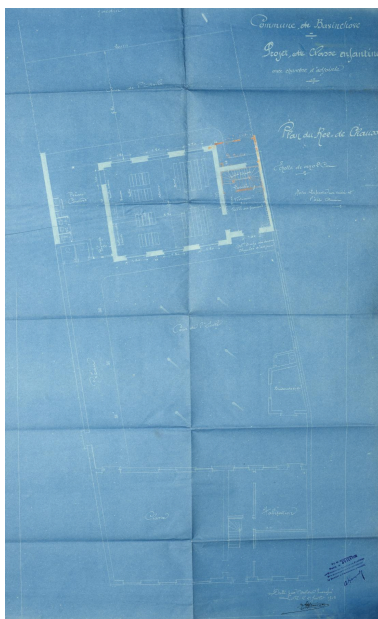
### Documents d'archive

- AD Nord. Série O ; 2 O 54 : 54/1-74. **Affaires communales - Bavinchove.**  
AD Nord

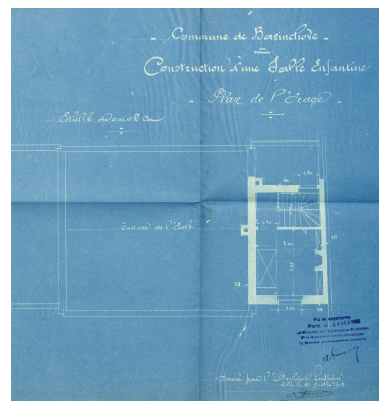
**Illustrations**



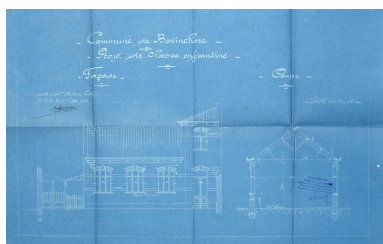
Construction d'une classe enfantine avec logement d'adjointe, affiche d'adjudication, 1903 (AD Nord : 2 O 54 /30).  
 Repro. Delphine Volto Jourdan  
 IVR32\_20255900599NUCA



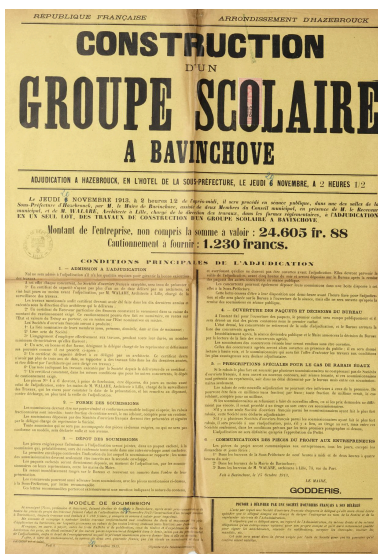
Plan de "situation et du rez-de-chaussée", dressé par HAINEZ, architecte départemental, le 3 avril 1908 (AD Nord : 2 O 54 / 30).  
 Repro. Delphine Volto Jourdan  
 IVR32\_20255900600NUCA



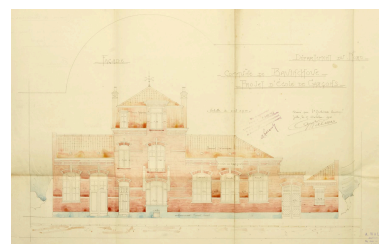
"Plan de l'étage", dressé par HAINEZ, architecte départemental, le 3 avril 1908 (AD Nord : 2 O 54 / 30).  
 Repro. Delphine Volto Jourdan  
 IVR32\_20255900601NUCA



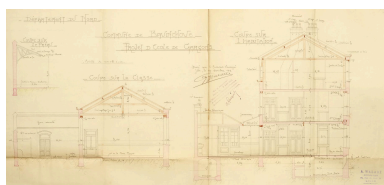
"Façade et coupe", dressé par HAINEZ, architecte départemental, le 3 avril 1908 (AD Nord : 2 O 54 / 30).  
 Repro. Delphine Volto Jourdan  
 IVR32\_20255900602NUCA



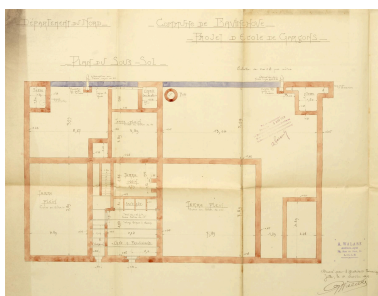
Construction d'un groupe scolaire à Bavinchove, affiche d'adjudication, 20 novembre 1913 (AD Nord : 2 O 54 / 32).  
 Repro. Delphine Volto Jourdan  
 IVR32\_20255900603NUCA



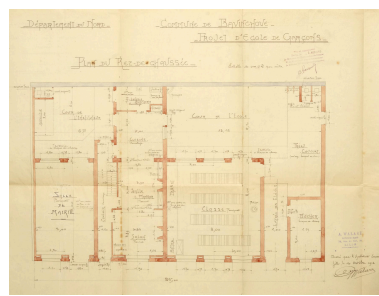
"Commune de Bavinchove, construction d'un groupe scolaire de garçons - façade", aquarelle dressée par A. WALARE, le 17 octobre 1912 (AD Nord : 2 O 54 / 32).  
 Repro. Delphine Volto Jourdan  
 IVR32\_20255900605NUCA



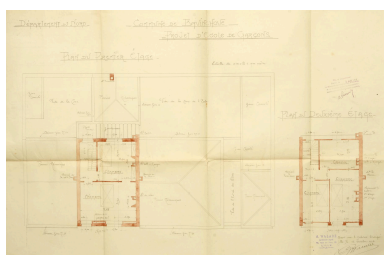
"Commune de Bavinchove, construction d'un groupe scolaire de garçons - coupes", dressé par A. WALARE, le 12 octobre 1912 (AD Nord : 2 O 54 / 32).  
Repro. Delphine Volto Jourdan  
IVR32\_20255900604NUCA



Commune de Bavinchove, construction d'un groupe scolaire de garçons - plan du sous-sol, dressé par A. WALARE, le 14 octobre 1912 (AD Nord : 2 O 54 / 32).  
Repro. Delphine Volto Jourdan  
IVR32\_20255900606NUCA



"Commune de Bavinchove, construction d'un groupe scolaire de garçons - plan du rez-de-chaussée", dressé par A. WALARE, le 10 octobre 1912 (AD Nord : 2 O 54 / 32).  
Repro. Delphine Volto Jourdan  
IVR32\_20255900607NUCA



"Commune de Bavinchove, construction d'un groupe scolaire de garçons - plan des étages", dressé par A. WALARE, le 12 octobre 1912 (AD Nord : 2 O 54 / 32).  
Repro. Delphine Volto Jourdan  
IVR32\_20255900608NUCA



Vue aérienne de l'ensemble scolaire. Face au cimetière.  
Phot. Delphine Volto Jourdan  
IVR32\_20255901388NUCA



Façade sur rue.  
Phot. Delphine Volto Jourdan  
IVR32\_20245903278NUCA



Vue depuis l'arrière.  
Phot. Delphine Volto Jourdan  
IVR32\_20245903289NUCA



Détail de la façade sur rue.  
Phot. Delphine Volto Jourdan  
IVR32\_20245903279NUCA

## Dossiers liés

### Dossiers de synthèse :

Le canton de Cassel : le territoire de la commune de Bavinchove (IA59005737) Hauts-de-France, Nord, Bavinchove

### Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Nicolas Tachet

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

REPUBLIQUE FRANÇAISE. — ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

# CONSTRUCTION d'une CLASSE ENFANTINE à BAVINCHOVE

ADJUDICATION A HAZEBROUCK, EN L'HOTEL DE LA SOUS-PREFECTURE, LE LUNDI 25 MAI, A DEUX HEURES 1/2

Le LUNDI 25 MAI 1903, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, il sera procédé en séance publique, dans l'une des salles de la Sous-Prefecture d'Hazebrouck, par M. le Maire de Bavinchove, assisté de deux membres du Conseil municipal, en présence de M. le Receveur municipal et de M. Hainez, architecte à Lille chargé de la direction des travaux, dans les formes réglementaires, à l'ADJUDICATION EN UN SEUL LOT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLASSE ENFANTINE à BAVINCHOVE.

**Montant de l'entreprise, y compris la somme à valoir : 7,188 francs.  
Cautionnement à fournir : 240 francs.**

### CONDITIONS PRINCIPALES DE L'ADJUDICATION :

- 1. — ADMISSION A L'ADJUDICATION.**

Nul ne sera admis à l'adjudication s'il n'a les qualités requises pour garantir la bonne exécution des travaux.

A cet effet chaque concurrent, les Sociétés d'ouvriers français exceptées, sera tenu de présenter :

  - 1° Un certificat de capacité n'ayant pas plus d'un an de date délivré par un homme de l'art, et visé huit jours au moins avant l'adjudication, par M. HAINEZ, Architecte à Lille, chargé de la surveillance des travaux.
  - 2° Un certificat de capacité délivré par le directeur de l'École de l'Etat qui le délivrera ;
  - 3° Un certificat de l'inspecteur particulier des finances constatant le versement dans sa caisse du montant du cautionnement exigé. Ce cautionnement pourra être fait en numéraire, en rentes sur l'Etat et valeurs de Trésor au porteur, ou en rentes sur l'Etat nominatives ou mixtes.

Les Sociétés d'ouvriers français auront à produire :

  - 1° La liste nominative de leurs membres (nom, profession, domicile, date et lieu de naissance) ;
  - 2° Leur acte de Société ;
  - 3° L'engagement d'employer effectivement aux travaux, pendant toute leur durée, un nombre minimum de sociétaires qu'elles fixeront ;
  - 4° Un acte, en bonne et due forme, désignant le délégué chargé de les représenter et déléguant ses pouvoirs comme il est prescrit ci-après ;
  - 5° Un certificat de capacité délivré à ce délégué par un homme de l'art. Ce certificat devra n'avoir pas plus de trois ans de date, se rapporter à des travaux faits dans les dix dernières années et être délivré par l'homme de l'art qui aura dirigé ces travaux ;
  - 6° Une note indiquant les travaux exécutés par la Société depuis la délivrance de ce certificat ;
  - 7° Un certificat constatant, dans les mêmes conditions que pour les autres concurrents, le droit de cautionnement exigé.

Les pièces N° 1 à 6 devront, à peine de forfeiture, être déposées, dix jours au moins avant celui de l'adjudication, entre les mains de M. HAINEZ, Architecte à Lille, chargé de la surveillance des Travaux, qui les visera pour constater la date de la présentation, et les remettra au dépôt, contre décharge, au plus tard, le veille de l'adjudication.
- 2. — FORME DES SOUMISSIONS**

Les soumissions devront être sur papier timbré et conformes au modèle indiqué ci-après ; les rabais fractionnaires sont interdits, toute fraction de centime sera, la plus déduite, comptée pour un centime.

Les soumissions déposées par des Sociétés d'ouvriers français devront être présentées et signées par le délégué chargé de représenter la Société.

Toute soumission qui ne sera pas accompagnée des pièces ci-dessus exigées, ou qui ne sera pas conforme au modèle, sera déclarée nulle et non avenue.
- 3. — DÉPÔT DES SOUMISSIONS**

Les pièces exigées pour l'admission à l'adjudication seront jointes dans un paquet cacheté, à la soumission qui, préalablement, aura été renfermée toute seule dans un autre enveloppe ainsi cachetée.

La première enveloppe contiendra l'indication du lot auquel la soumission se rapporte ; les noms des soumissionnaires devront seulement être inscrits sur la seconde enveloppe.

Les paquets cachetés seront déposés, au moment de l'adjudication, par les soumissionnaires ou leurs représentants, entre les mains du Maire.

Ils seront immédiatement rangés sur le bureau et recouvert d'un numéro dans l'ordre de leur présentation.

Les concurrents pourront aussi adresser leurs soumissions, avec les pièces mentionnées ci-dessus à la Sous-Prefecture, par lettre recommandée.

Ces lettres recommandées porteront extérieurement une mention indiquant la nature du contenu, et avertissant qu'elles ne doivent pas être ouvertes avant l'adjudication. Elles devront parvenir au veille de l'adjudication, avant cinq heures du soir et seront déposées sur le bureau après la remise des paquets des autres concurrents en séance publique.

Les concurrents pourront également déposer leurs soumissions dans une boîte disposée à cet effet à la Sous-Prefecture.

Cette boîte cessera d'être à leur disposition une demi-heure avant l'heure fixe pour l'adjudication, et elle sera placée sur le bureau à l'ouverture de la séance, mais elle ne sera ouverte qu'après la remise des soumissions en séance publique.

- 4. — OUVERTURE DES PAQUETS ET DECISIONS DU BUREAU**

A l'instant fixé pour l'ouverture des paquets, le premier cachet sera rompu publiquement et il sera dressé un état des pièces contenues sous le premier cachet.

L'Etat dressé, les concurrents se retireront de la salle d'adjudication, et le Bureau arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, la séance deviendra publique et le Maire annoncera la décision du Bureau par la lecture de la liste des concurrents agréés.

Les soumissions des concurrents évincés leur seront rendues sans être ouvertes.

Celles des concurrents agréés seront alors ouvertes en présence du public ; il en sera donné lecture à haute voix, et le soumissionnaire qui aura fait l'offre d'exécuter les travaux aux conditions les plus avantageuses sera déclaré adjudicataire.
- 5. — PRESCRIPTIONS SPECIALES POUR LE CAS DE RABAIS EGaux**

Si le rabais le plus fort est soustrait par plusieurs soumissionnaires ne comprenant pas de Sociétés d'ouvriers français, il sera ouvert un nouveau concours, soit séance tenante, si ces soumissionnaires sont présents ou représentés, soit dans un délai déterminé par le bureau mais entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de cette nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première. Ils pourront être faits en millimes (sans fraction) par franc ; toute fraction de millime sera, le cas échéant, comptée pour un millime.

Si les soumissionnaires se refusent à faire de nouvelles offres, ou si les prix demandés ne diffèrent pas encore, il sera procédé à un tirage au sort entre ces soumissionnaires.

S'il y a une seule Société d'ouvriers français parmi les soumissionnaires ayant fait le plus fort rabais, cette Société sera déclarée adjudicataire.

S'il y a plusieurs Sociétés d'ouvriers français parmi les soumissionnaires ayant fait le plus fort rabais, il sera procédé à une adjudication, puis, s'il y a lieu, au tirage au sort, mais entre ces Sociétés seulement, dans les conditions prévues par les trois premiers paragraphes ci-dessus.

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation du Préfet.
- 6. — COMMUNICATION DES PIÈCES DU PROJET AUX ENTREPRENEURS**

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés :

  - 1° Dans les bureaux de la Sous-Prefecture de neuf heures à midi et de deux heures à quatre heures du soir ;
  - 2° Dans les bureaux de M. Van den Broeck, Architecte à Bergues, de neuf heures à midi.

Fait à Bavinchove, le 25 Mai 1903.

Le Maire,  
**GODDERIS.**

MODÈLE DE SOUMMISSION

Je soussigné (Nom, profession, et domicile), faisant fonction de titulaire à Bavinchove, après avoir pris connaissance de toutes les pièces du projet des travaux faisant l'objet de l'adjudication du 25 mai 1903 (Construction d'une Classe enfantine à Bavinchove) lesquels travaux sont évalués à 7,188 francs, y compris la somme à valoir pour imprevus.

Me soumettant et m'engage à exécuter ledits travaux conformément aux conditions de devis et m'engageant les prix d'adjudication de bordereau, sur lesquels je consens un rabais de (en toutes lettres) centimes (sans fraction) par franc.

M'engage, en outre, à payer, outre les frais d'office et de publication, ceux du timbre et d'expédition (ils desis de bordereau des prix, du détail estimatif et des autres pièces représentant desigées dans le devis, ainsi que de l'impression de l'adjudication, outre le droit de cautionnement ainsi que la présente soumission) pourvu de donner lieu, si elle est acceptée,

à l'offre, à titre de cautionnement, la somme de deux cent quarante francs, que j'ai versée en numéraire et dont le récépissé est ci-joint.

Fait à \_\_\_\_\_, le 25 Mai 1903. (Signature du Soumissionnaire).

POUVOIR A DÉLIVRER PAR UNE SOCIÉTÉ D'OUVRIERS FRANÇAIS A SON DÉLÉGUÉ

L'acte par lequel une Société d'ouvriers français désignera le délégué qu'elle aura choisi devra spécifier que le délégué désigné est chargé de diriger l'entreprise au nom de la Société et de la représenter vis-à-vis de l'Administration.

Il stipulera que ce délégué aura, au regard de l'Administration, les mêmes droits et les mêmes obligations qu'un entrepreneur agissant sur son propre compte et qu'il aura notamment, quelle que soit la signature, le pouvoir de recevoir les mandats, accepter les coupures, toucher les mandats, etc.

Cet acte sera passé dans la forme exigée par l'acte de Société, pour que les pouvoirs qu'il confère soient valables.

Hazebrouck. — Imp. T. Vanille.

Construction d'une classe enfantine avec logement d'adjointe, affiche d'adjudication, 1903 (AD Nord : 2 O 54 /30).

Référence du document reproduit :

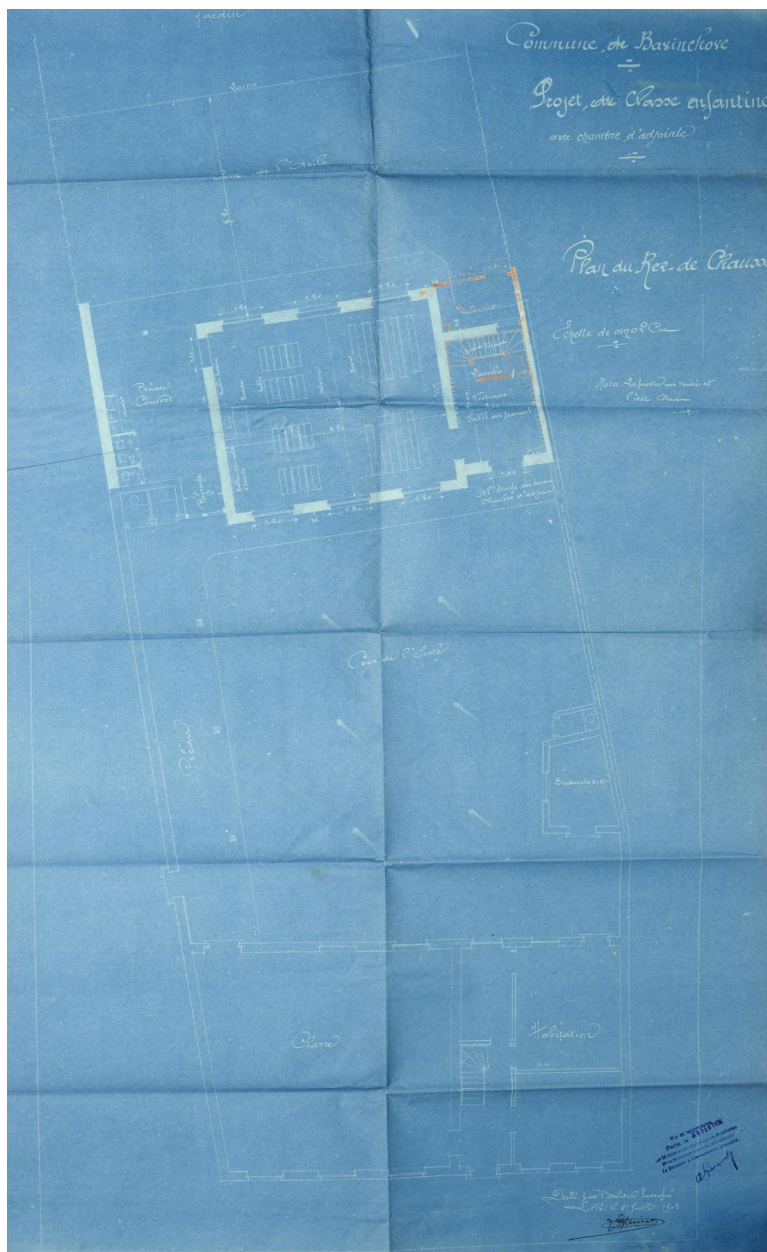
- AD Nord. Série O ; 2 O 54 : 54/1-74. **Affaires communales - Bavinchove.**  
AD Nord

IVR32\_20255900599NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan de "situation et du rez-de-chaussée", dressé par HAINEZ, architecte départemental, le 3 avril 1908 (AD Nord : 2 O 54 / 30).

Référence du document reproduit :

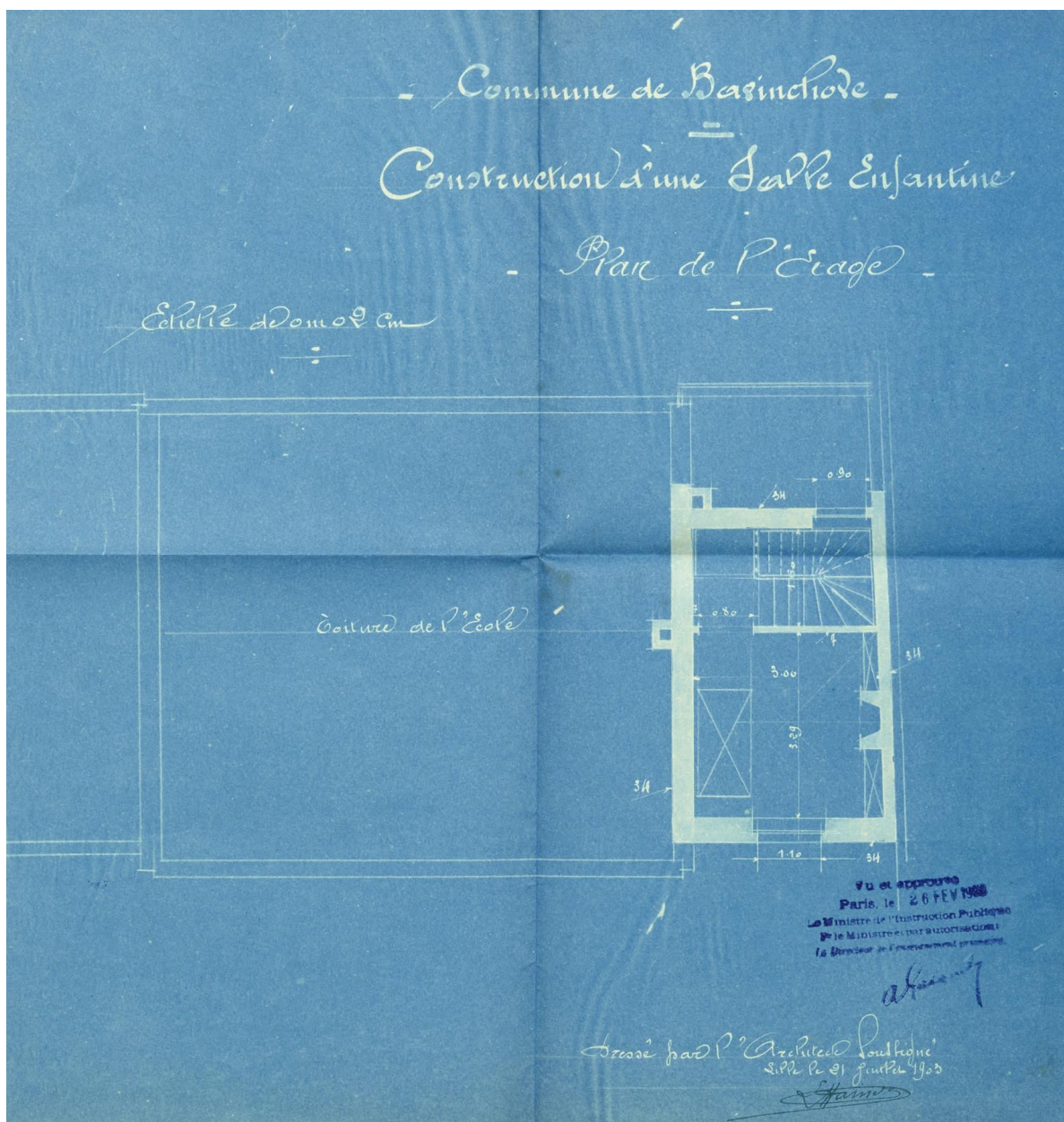
- AD Nord. Série O ; 2 O 54 : 54/1-74. **Affaires communales - Bavinchove.**  
AD Nord

IVR32\_20255900600NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



"Plan de l'étage", dressé par HAINEZ, architecte départemental, le 3 avril 1908 (AD Nord : 2 O 54 / 30).

Référence du document reproduit :

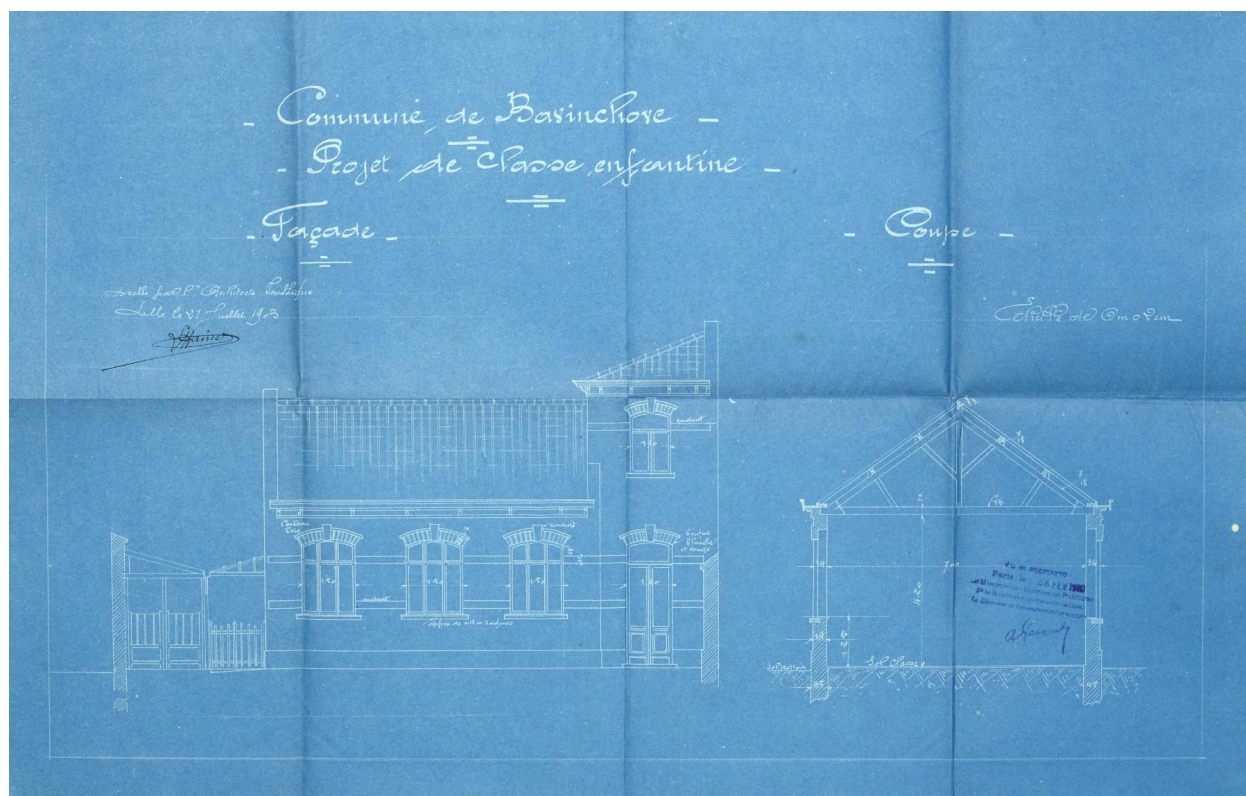
- AD Nord. Série O ; 2 O 54 : 54/1-74. **Affaires communales - Bavinchove.**  
AD Nord

IVR32\_20255900601NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



"Façade et coupe", dressé par HAINEZ, architecte départemental, le 3 avril 1908 (AD Nord : 2 O 54 / 30).

Référence du document reproduit :

- AD Nord. Série O ; 2 O 54 : 54/1-74. **Affaires communales - Bavincrove.**  
AD Nord

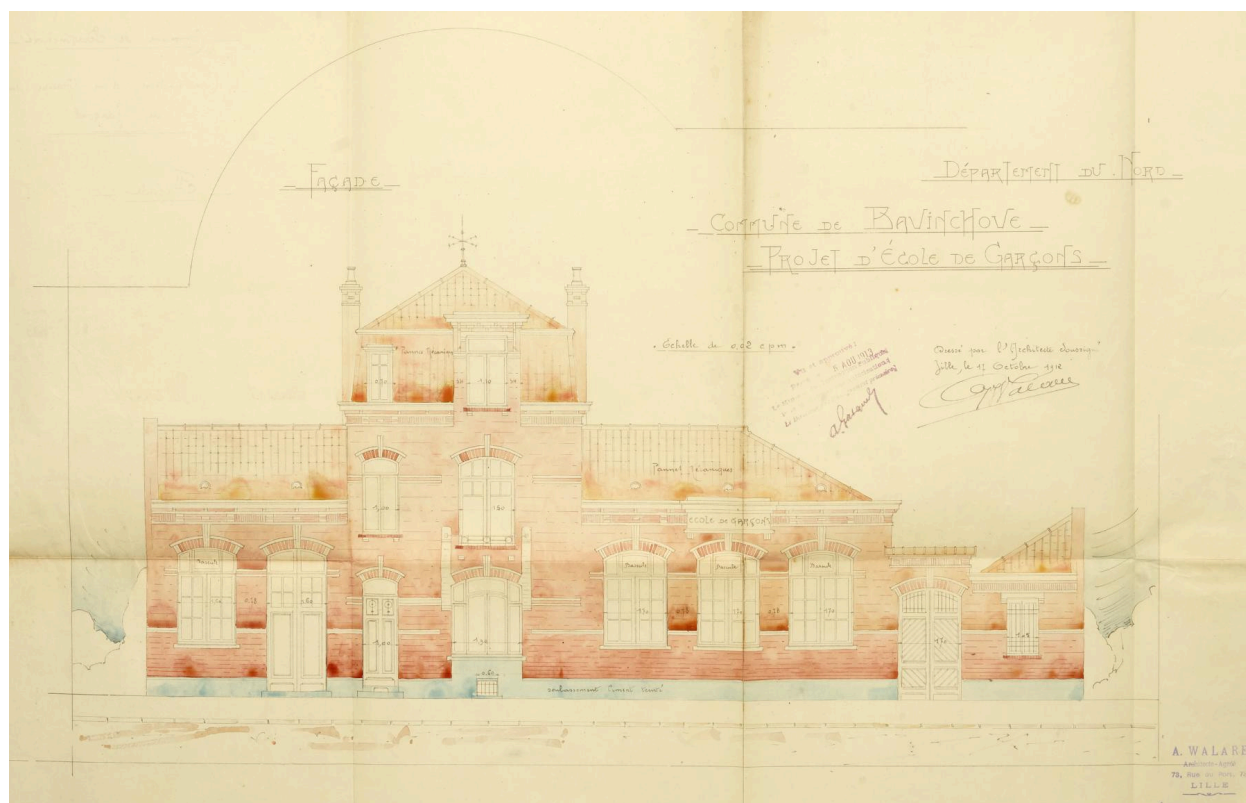
IVR32\_20255900602NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





"Commune de Bavincrove, construction d'un groupe scolaire de garçons - façade", aquarelle dressée par A. WALARE, le 17 octobre 1912 (AD Nord : 2 O 54 / 32).

Référence du document reproduit :

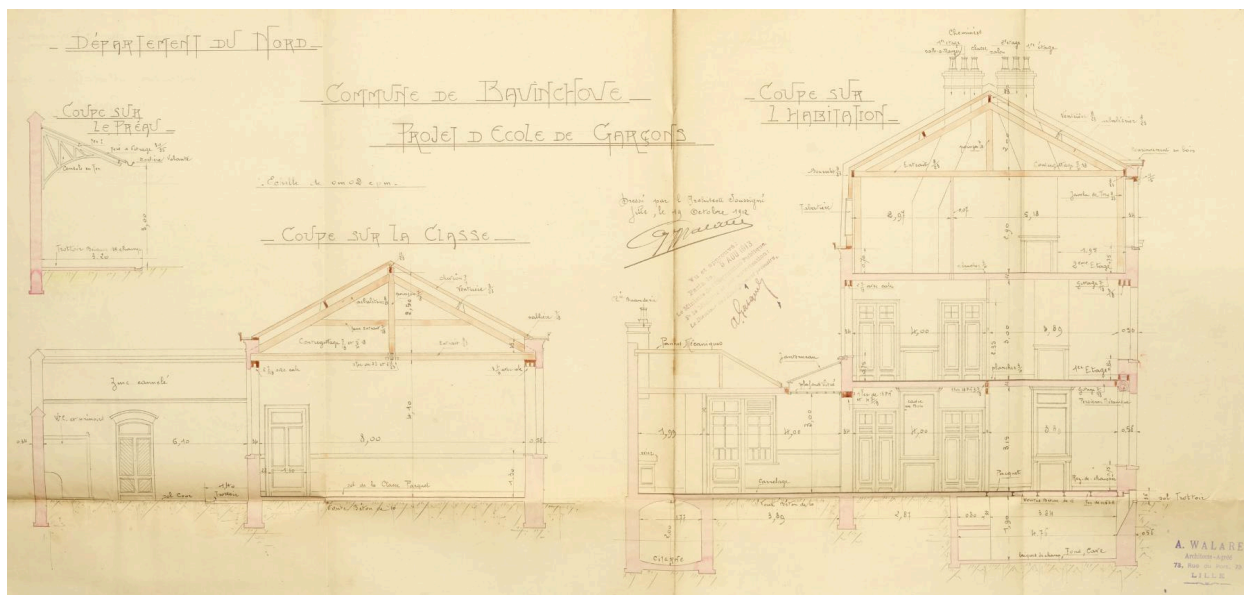
- AD Nord. Série O ; 2 O 54 : 54/1-74. **Affaires communales - Bavincrove.**  
AD Nord

IVR32\_20255900605NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



"Commune de Bavinchove, construction d'un groupe scolaire de garçons - coupes", dressé par A. WALARE, le 12 octobre 1912 (AD Nord : 2 O 54 / 32).

Référence du document reproduit :

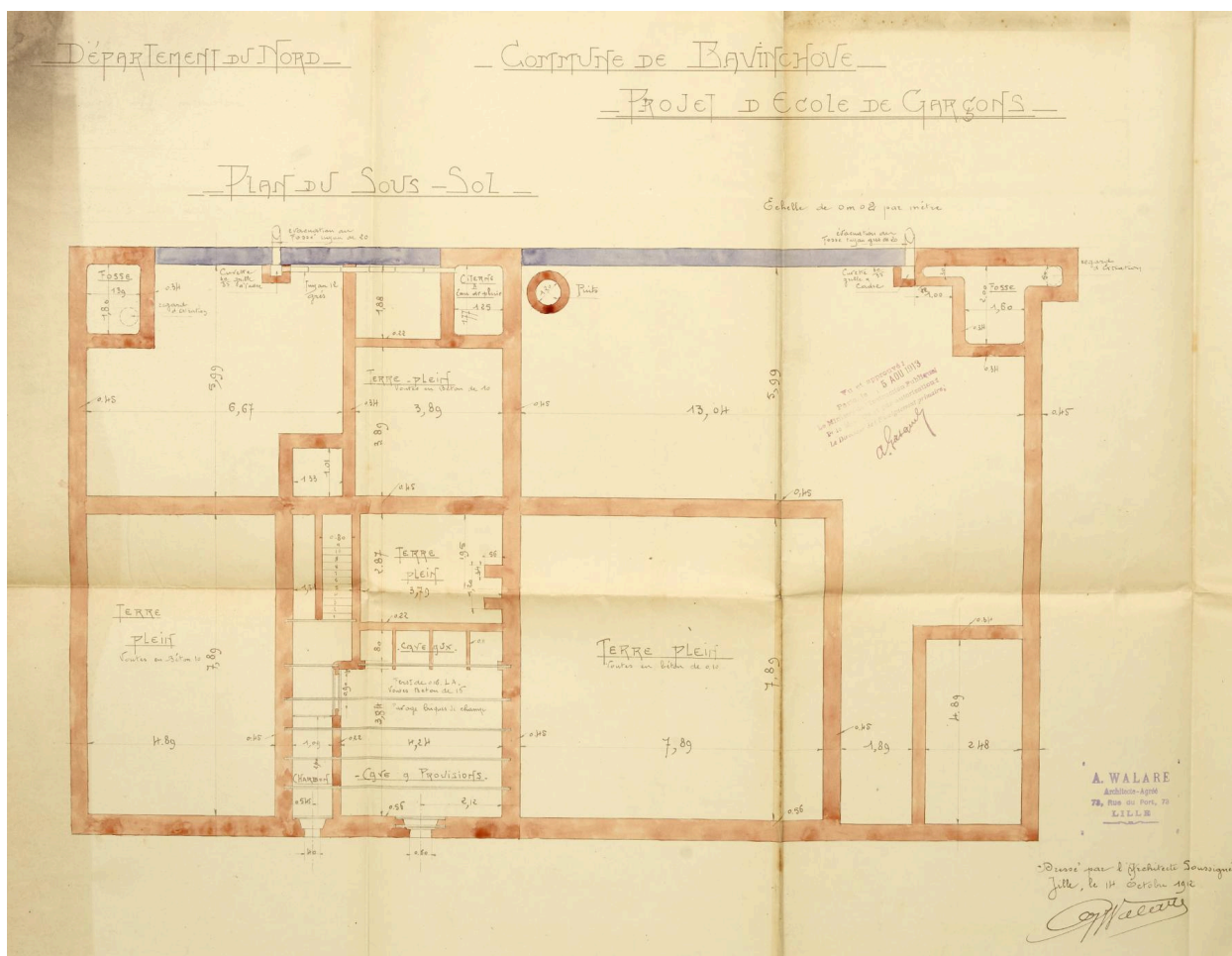
- AD Nord. Série O ; 2 O 54 : 54/1-74. **Affaires communales - Bavinchove.**  
AD Nord

IVR32\_20255900604NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Commune de Bavinchove, construction d'un groupe scolaire de garçons - plan du sous-sol, dressé par A. WALARE, le 14 octobre 1912 (AD Nord : 2 O 54 / 32).

Référence du document reproduit :

- AD Nord. Série O ; 2 O 54 : 54/1-74. **Affaires communales - Bavinchove.**  
AD Nord

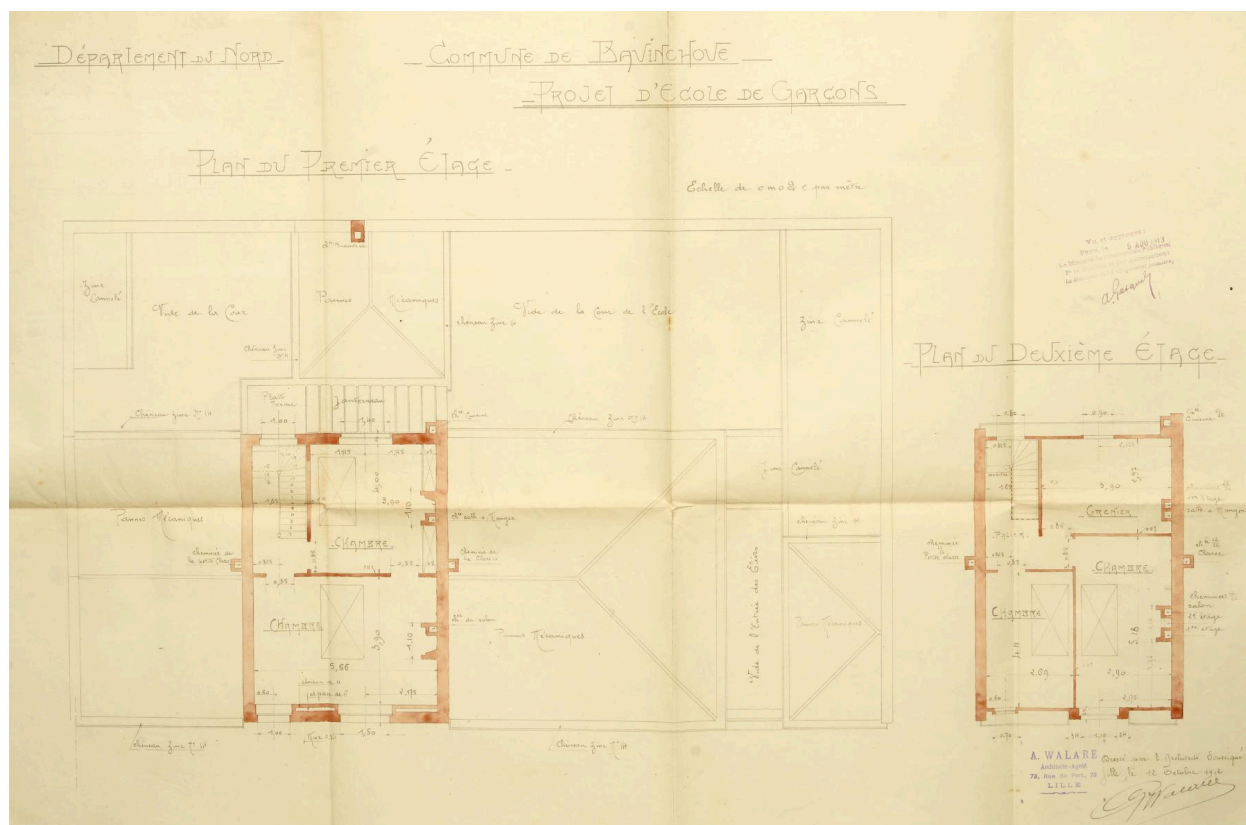
IVR32\_20255900606NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





"Commune de Bavinchove, construction d'un groupe scolaire de garçons - plan des étages", dressé par A. WALARE, le 12 octobre 1912 (AD Nord : 2 O 54 / 32).

Référence du document reproduit :

- AD Nord. Série O ; 2 O 54 : 54/1-74. **Affaires communales - Bavinchove.**  
AD Nord

IVR32\_20255900608NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue aérienne de l'ensemble scolaire. Face au cimetière.

IVR32\_20255901388NUCA

Auteur de l'illustration : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade sur rue.

IVR32\_20245903278NUCA

Auteur de l'illustration : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue depuis l'arrière.

IVR32\_20245903289NUCA

Auteur de l'illustration : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail de la façade sur rue.

IVR32\_20245903279NUCA

Auteur de l'illustration : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation